

A2PRL

Société Anonyme au capital de 3 317 000 F
Siège Social : 26, rue François 1er 75008 PARIS
PARIS B 381 961 051

5137318

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 JANVIER 1998

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président informe le Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président et d'administrateur de la Société.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article 94 de la loi du 24 juillet 1966 permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste supérieur au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Yves TAIEB.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur Frédéric SCHLESINGER, et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur Frédéric SCHLESINGER, demeurant 2, rue Victorien Sardou - 75016 PARIS, en remplacement de Monsieur Yves TAIEB, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

FS

Monsieur Frédéric SCHLESINGER exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 1998 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Frédéric SCHLESINGER entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Monsieur Frédéric SCHLESINGER aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Frédéric SCHLESINGER Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Yves TAIEB, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1997.

Monsieur Frédéric SCHLESINGER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Monsieur Frédéric SCHLESINGER assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

...

Pour extrait
Le Président

*Don pour acceptation des fonctions
de Président* 